

Collectif de défense de la Maison des Services Publics de La Seyne sur Mer

Communiqué de presse

Objet : Sauvegarde de la Maison des Services Publics de La Seyne sur Mer et maintien des salarié.es

Ce lundi 26 juin, le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) gestionnaire de la Maison des Services Publics était réuni avec un seul point à l'ordre du jour : sa dissolution.

La réunion n'a duré que 30 minutes, le vote a été OUI à l'unanimité des présents, notamment le Département du Var, qui a annoncé en premier son vote, suivi de celui de la municipalité de La Seyne. La réunion était « protégée » et « encadrée » par une présence policière, municipale et nationale.

Cette décision était attendue puisque le Département avait annoncé son désengagement. Celui-ci constitue un violent et indécent mépris d'une population attachée à cet équipement reconnu comme étant le deuxième de France en terme de fréquentation avec ses 40.000 usagers, bien au-delà du seul périmètre du quartier Berthe et de la commune de La Seyne. C'est un choix indicible et honteux de la part d'une institution ayant compétence territoriale en matière d'action sociale.

Dès lors, la Ville ne pouvait certes demeurer seule membre d'un groupement. Il est toutefois très regrettable qu'elle n'ait pas manifesté sa désapprobation de la décision départementale.

Elle aurait dû le faire en plaidant la cause de la Maison des Services Publics auprès du Département, d'autant plus que la maire et deux de ses adjoints siègent dans la majorité départementale. Elle aurait dû le faire en refusant de prendre part au vote de dissolution ou en s'abstenant. Elle aurait surtout dû confirmer concomitamment à la dissolution ses propres propos selon lesquels, même avec la disparition du GIP gestionnaire, elle s'engage à garantir la pérennité des services. Ses engagements publics sont désormais entachés de suspicion de mensonge et elle a le devoir de lever tout doute et ambiguïté.

Cette décision, fût-elle strictement technique, met par ailleurs en évidence un dédain de toutes les organisations syndicales, politiques et associatives représentatives, constituant notre collectif de défense, ainsi que les plus de 4 000 signataires de la pétition exigeant le maintien de ce service de proximité et le refus de tout licenciement. Notre collectif s'insurge contre ce mépris et entend défendre pied à pied les acquis de la « politique de la ville » en faveur des « quartiers prioritaires » censée doter les populations les plus fragiles des équipements publics leur permettant d'accéder aux droits fondamentaux de l'égalité républicaine.

Le GIP dissous, un administrateur doit être désigné pour « poursuivre l'activité de la Maison des Services Publics en attente du règlement définitif des conséquences d'une telle dissolution », ainsi qu'il a été dit lors la réunion de dissolution. Celui-ci devra sans délai recevoir notre collectif et lever toutes les inquiétudes concernant le devenir des salarié.es.

Notre collectif de défense a, ce même jour, reçu un courriel de M. Mansour, adjoint au maire et conseiller métropolitain, disant « poursuivre les discussions avec le Département, la Justice et l'État, afin d'étudier plus finement les différentes solutions concernant ce dossier complexe ».

Notre collectif exige de lui qu'il rende compte publiquement de ces échanges et qu'il confirme la volonté municipale explicite de parvenir à la pérennité de tous les services rendus à la Maison des Services Publics, dans le lieu où elle est implantée, avec l'entièreté des ressources humaines et logistiques mutualisées de médiation qui garantissent l'accès de tous aux services publics rendus.

L'heure est à la poursuite du combat, à la mobilisation la plus large pour exiger de l'ensemble des institutions publiques que soient mises en œuvre les solutions – qui existent – pour préserver la Maison des Services Publics et le maintien dans l'emploi de tous les salarié.es.

Pour Le collectif de Défense de la MSAP

Nasser Halhal
nasser.halhal@gmail.com
07 63 30 66 52